

L'Eclairer du Gâtinais, 14 juin 2012

Courtenay

La plate-forme de compostage de La Selle ne sera pas agrandie

« Une victoire collective »



La plate-forme de compostage Dechambre renonce à sa demande d'augmentation de tonnage et de superficie, au grand soulagement des riverains de Loignes. Gérard Chevallier, opposant au projet, revient sur cette victoire collective.

L'E : L'Éclairer du Gâtinais : Que signifie cette décision pour vous ?

G.C. : L'entreprise Dechambre demande à revenir sous le régime de déclaration, soit 7.300 t/an au lieu des 17.000 t/an demandés. Ce recul est une victoire collective. Nous avons subi en mars à Loignes pendant 15 jours des odeurs vraiment dérangeantes.

L'E : Pensez-vous avoir pesé dans cette décision ?

G.C. : Si nous n'avions pas été aussi nombreux à nous plaindre lors de l'enquête publique, Dechambre aurait eu son autorisation. Des gens sont allés déposer malgré certaines pressions, d'autres l'ont fait par solidarité. Les conseils municipaux de Mé-

rinville, Courtenay et Saint-Hilaire se sont prononcés contre l'autorisation demandée, le conseiller général Alain Drouet nous a soutenus, le sénateur Sueur est intervenu auprès du Préfet.

L'E : Et la municipalité de La Selle ?

G.C. : Plusieurs membres du conseil ont voulu déposer en notre faveur. En revanche, le maire de La Selle ne nous a pas aidés du tout. Au final, une délibération a été votée à l'unanimité par le conseil contre la demande. Cette délibération a pesé lourd dans la décision finale.

L'E : Le dossier est-il clos ?

G.C. : À la moindre odeur, nous interviendrons auprès de la préfecture. Plusieurs normes ne sont toujours pas respectées, telles que la hauteur des andains.

« On suit l'administration »

Le maire de La Selle, Pascal Delion, communique : « Il s'agit d'une affaire entre Dechambre et l'administration. Il y a eu un changement de nomenclature en fonction des seuls. On a demandé à Dechambre, soit de rester en déclaration soit de passer en autorisation, il a retiré son dossier d'autorisation. Nous, on suit l'administration. Le problème, c'est que c'est une propriété privée ».

PROPOS RECUEILLIS PAR SANDRINE MANTEAU